

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME  
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE  
CANTON D'ORCINES  
COMMUNE DE MAZAYES**

**Arrêté n° AP 2024-21  
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025  
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux  
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**Le Maire  
de MAZAYES,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2012-006 du 23 février 2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° AP2022-13 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. QUINTY Didier	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à MAZAYES, le 18 novembre 2024

**Le Maire,  
Patrick DURAND**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)